

Lyon, le mardi 28 mai 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel à projets du Fact : améliorer les conditions de travail et prévenir l'usure professionnelle du secteur de l'aide à domicile

L'Anact lance un appel à projets auprès des acteurs du secteur de l'aide à domicile pour soutenir l'intégration des nouvelles recrues et prévenir l'usure professionnelle. Date limite de candidature : le 20 septembre 2024.

Avec cet appel à projets du Fonds pour l'amélioration des conditions de travail « [Aide à domicile : améliorer les conditions de travail et prévenir l'usure professionnelle](#) », l'Anact et ses agences en région (les Aract) souhaitent repérer des pratiques inspirantes en matière d'attractivité du secteur et encourager sur le terrain des démarches favorisant l'intégration des nouvelles recrues et la fidélisation de l'ensemble du personnel.

Une enveloppe globale de **800 000 euros** est allouée pour financer les projets retenus. Il pourra s'agir de projets menés par une ou plusieurs structures de l'aide à domicile, d'organismes qui les accompagnent.

Les projets devront intégrer les enjeux liés à la prévention de l'usure et chercher à :

- **faciliter l'inclusion des nouvelles et nouveaux salariés** et/ou lutter contre l'exclusion professionnelle par une approche globale du travail ;
- **s'appuyer sur un dialogue professionnel de qualité** pour faire émerger des réponses au plus près de la réalité du travail réalisé ;
- **tenir compte de l'égalité femmes/hommes**, par exemple en travaillant autour des représentations du métier dans le secteur et auprès des bénéficiaires.

Le maintien en emploi des aides à domicile est un sujet incontournable pour un secteur qui veut fidéliser ses travailleuses et travailleurs et leur offrir des possibilités d'évolution en matière de parcours professionnel. Les enjeux liés à la prévention de l'usure professionnelle et à l'amélioration des conditions de travail représentent dans ce cadre de véritables leviers d'attractivité.

[Un webinaire de présentation](#) de l'appel à projets est organisé le **30 mai à 11h15**.

Contact Presse

Aurélié Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Établissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Anact a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Administrée par des représentants de l'Etat, des représentants des salariés et des employeurs, elle s'appuie sur un réseau de 16 agences régionales pour déployer des projets d'amélioration des conditions de travail au plus près des besoins locaux. L'établissement propose notamment aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service et performance.